

Formation à la gestion de crise, POI (plan d'organisation interne)

PROGRAMME

Cette formation permet de mieux appréhender la gestion de crise et notamment le plan d'organisation interne et d'être capable de mettre en œuvre et d'appliquer les procédures d'urgences.

Public concerné : personnel désigné en charge des situations de crise (chef d'entreprise, responsable sécurité...)

Prérequis : Aucun.

Durée : 7h00 quel que soit l'effectif de l'établissement.

Composition du groupe : de 2 à 12 personnes.

Objectifs pédagogiques :

- Être capable d'agir face à une situation de crise
- Être capable de connaître les risques liés à l'activité de son entreprise
- Connaître son rôle lors de la mise en œuvre du POI
- Connaître les modalités de mise en œuvre du POI

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Réflexion de groupe avec apports théoriques du formateur
- Présentation interactive de votre POI
- Exercices pratiques

Suivi de la formation :

- Feuille d'émargement par ½ journée

Modalité d'évaluation des acquis :

- Auto-évaluation
- Exercice et travaux pratiques d'évaluation

Documentation :

- Remise d'un livret aux stagiaires (papier ou numérique) ainsi qu'un support digital avec de nombreux outils et modèles

NOS ENGAGEMENTS :

- ✓ Fiche d'émargement des stagiaires (par ½ journée)
- ✓ Information donnée à l'entreprise 6 mois avant la date du recyclage
- ✓ Evaluation des acquis des stagiaires (tout au long de la formation et au travers de la partie pratique)
- ✓ Support d'évaluation individuelle de la satisfaction de la formation par les apprenants
- ✓ Attestation nominative de suivi de la formation

L'établissement d'un POI est obligatoire pour :

- L'ensemble des sites Seveso seuil haut, en application de l'article L. 515-41 du code de l'environnement ;
- L'ensemble des sites Seveso seuil bas à compter du 1er janvier 2023, en application de l'arrêté du 26 mai 2014 ;
- Certaines ICPE soumises à autorisation, sur décision du préfet au cas par cas (arrêté préfectoral pris en application de l'article R. 181-54 du code de l'environnement) ;
- Les stockages souterrains de gaz combustible et d'hydrocarbures liquides avant toute injection dans le stockage (arrêté du 17 janvier 2003).

Formation à la gestion de crise, POI (plan d'organisation interne)

PROGRAMME (suite)

PARTIE THEORIQUE 50%

PARTIE PRATIQUE 50%

LE CADRE REGLEMENTAIRE

- Qui est concerné
- le cas de votre établissement
- la gestion de crise

LE POI

- étude de votre POI
- les autres plans d'urgence (PPI)
- le schéma d'alerte
- les risques principaux
- les moyens de secours
- le DOI rôle et missions
- les différentes missions
- les acteurs internes et externes
- les documents opérationnels (fiches reflexes, outils d'aide à la prise de décision)
- l'organisation de la chaine de secours.

VISITE DE L'ETABLISSEMENT

- identification des moyens de secours
- identification des risques
- identification des zones particulières

EXERCICE PRATIQUE

- choix du scénario
- mise en œuvre du POI
- mise en œuvre de la gestion de crise
- utilisation des outils et supports (plans, outils de communication...)
- analyse à chaud